

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du
03 novembre 2023 19 heures 00

* * *

03 novembre 2023 l'assemblée régulièrement convoquée le 30 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian GUYOT

Date de la convocation : 30 octobre 2023 transmise le : 30 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 11

En fonction : 11

Présents : 5...

Votants:8

Sont présents: *Monsieur Christian GUYOT, Monsieur Alain GARNIER, Monsieur Gilbert GAUCHÉ, Monsieur Frédéric BEAUCLAIR, Madame Henriette MOREAU*

Représentés : *Monsieur Jean-Marc SALIGOT par Monsieur Alain GARNIER, Monsieur Christophe ISAAC par Monsieur Gilbert GAUCHÉ, Madame Corinne GABELLA par Madame Henriette MOREAU*

Excusés: *Monsieur Xavier BLANDIN*

Absents: *Madame Hélène DEFAUT, Monsieur Julien SIMONET*

Secrétaire de séance:

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit:

* * *

Objet: VENTE DE L'ANCIENNE SABOTERIE (DE_2023_050)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 9 septembre 2022 le Conseil Municipal a décidé la mise en vente de "l'ancienne saboterie" comprenant les locaux techniques et un logement, le tout cadastré section AB n°343/344/345 et donnant accès à une cour commune cadastrée n° 346.

Le Maire faire part aux membres du Conseil d'une offre d'achat d'un montant de 145 000€ de la part de Messieurs Yann COUSIN et Pierre DANGUY domiciliés à Vézelay, dans le but d'y installer une activité de fabrication de pizzas.

Considérant que les locaux sont mis en vente depuis de longs mois et que malgré les nombreuses visites aucun autre acheteur potentiel ne s'est manifesté, le Conseil, après délibération et à l'unanimité décide

D'ACCEPTER la proposition d'achat de "l'ancienne saboterie" cadastrée section AB n°343/344/345 de Messieurs Yann COUSIN et Pierre DANGUY dans le but d'y créer un logement, un commerce et une cuisine professionnelle pour la somme de 145 000€ hors frais DECIDE de louer les locaux moyennant un loyer de 600€ mensuel en attendant la signature de vente officielle.